



Modification des programmes de tir des catégories féminines pour les épreuves ISSF

Modalités d'application pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018

Préambule :

L'ISSF, dans le cadre de l'Agenda 2020 donnant les axes de développement des fédérations internationales pour les Jeux Olympiques, a décidé d'aligner le programme de tir des épreuves féminines sur le celui des épreuves masculines. Cela se traduit de la manière suivante :

- Carabine et Pistolet et Cible mobile 10 m : passage de 40 à 60 coups de match.
- Carabine 3 positions à 50 m : passage d'un match en 3 fois 20 coups à un match en 3 fois 40 coups.
- Skeet et Fosse olympique : passage de 75 à 125 plateaux de match.

Au niveau international, ces modifications de programme s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2018. Au niveau national et dans le but de permettre une transition aisée pour les catégories jeunes, celles-ci vont prendre la forme suivante **pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2018.**

- **Pour la Carabine, la Cible mobile et le Pistolet 10 m**
 - o Le championnat de France 10 m 2018 se tirera sur 40 coups pour toutes les catégories féminines.
 - o A compter du 12 février 2018, toutes les étapes du circuit national devront appliquer le nouveau programme de tir des féminines en 60 coups.
 - o Les scores des matchs du circuit national déjà tirés sur 40 coups seront modifiés à l'aide d'un coefficient 1,5.
- **Pour la Carabine 3 positions à 50 m**
 - o Les championnats départementaux et régionaux ainsi que les championnats de France appliqueront les programmes de tir suivant en fonction des catégories :
 - Cadets filles : match 3X20 – championnats régionaux et championnat de France non pris en compte dans la cadre du classement national. Les Cadettes voulant faire valider leurs matchs des championnats régionaux ou championnat de France devront pour cela se surclasser en juniors filles. Possibilité de tirer les deux épreuves : 3X20 en CF et 3X40 en JF.
 - Juniors Filles et Dames 1 : match en 3 fois 40 coups

- A compter du 12 février 2018, toutes les étapes du circuit national devront appliquer le nouveau programme de tir des féminines en 3 fois 40 coups.
- Les scores des matchs du circuit national tirés en 3 fois 20 coups seront modifiés à l'aide d'un coefficient 2.

- **Pour la Fosse et le Skeet Olympique**

- Le championnat de France et les championnats régionaux se feront sur 125 plateaux pour toutes les catégories féminines.
- Toutes les étapes du circuit devront appliquer le nouveau programme de tir en 125 plateaux.

La FFTir, après consultation des commissions sportives et validation du comité directeur, communiquera les modalités d'application de ces changements de programme pour la saison 2018/2019 dès le mois de juillet 2018.